

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS U20 FEMININ (RFU20)

Article 1 :

La Ligue Ile de France organise un championnat U20 féminin (non mixte).
Chaque saison, la Commission Sportive Régionale fixe les dates limites des engagements en championnat régional.

Article 2 : Associations sportives qualifiées pour la saison en cours

Chaque comité propose les équipes qui souhaitent participer à ce championnat.

Article 3 : Système de l'épreuve

Le championnat est organisé en fonction du nombre d'équipes engagées.

Toutes les rencontres « aller » doivent être jouées à la fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf accord de la commission régionale sportive.

L'équipe terminant 1^{ère} est Champion Régional U20 Féminine

Article 4 : Montées et descentes

Pas de montée, ni descente car toutes les équipes sont reversées dans leur département d'origine à l'issue du championnat.

Article 5 : Rencontres

HORAIRE OFFICIEL	Dimanche 11h00 Dérogations possibles : le samedi entre 15h00 et 18h00 et le dimanche entre 09h00 et 17h30						
TEMPS DE JEU	4 x 10' / Intervalle entre les quart-temps de 2' et mi-temps de 10' Prolongation de 5'						
BALLON	Taille 6						
FEUILLE	E-Marque obligatoire						
SALLE	Obligatoirement classée par la FFBB						
TOUCHER LA BALLE EN ZONE ARRIERE	Oui						
LICENCE AUTORISEE	Type de licence	OC	1C-1CAST	2C-2CAST	OCT	0CAST	0CASTCTC
	Nombre maximum	10	5*	5*	5*	5*	7
Les socles O, 1 et 2 ne sont pas autorisés. Il faut obligatoirement détenir une extension compétition « C ».							
BRULAGE	Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueuses brûlées qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve. Dans le cas d'une CTC, une "joueuse brûlée" ne peut jouer dans aucune équipe engagée par un club de la CTC évoluant dans une division inférieure de la même catégorie d'âge.						
PERSONNALISATION	Si deux équipes évoluent au même niveau, une liste de personnalisation pour chaque équipe sera demandée avant la première journée de championnat (aucune joueuse ne pourra jouer dans les deux équipes).						
DESIGNATIONS	2 arbitres désignés par la CRO et réglés par la Caisse de Péréquation						

* Les licences 1C, 2C, OCT et 0CAST (hors CTC) ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra pas, en tout état de cause dépasser le nombre de cinq.

Article 6 : Obligations

STATUT DE L'ENTRAINEUR	Non soumis au statut des techniciens
OBLIGATIONS SPORTIVES	AUCUNE
OBLIGATIONS CTC	Obligation de 3 joueuses licenciées dans le club porteur inscrites sur la feuille de marque.
Pacte #Tousengagés	Se conformer aux règlements FFBB

ADAPTATIONS REGLEMENTAIRES

Si le championnat ne va pas à son terme, le classement sera établi selon les règles du ratio ci-dessous :

1) Définition du ratio

Les règles de calcul du ratio sont un indice de performance issu du rapport entre le nombre de points marqués et le nombre de rencontres comptabilisées en fonction du nombre de rencontres théoriques selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre de points}}{\text{Nombre de rencontres comptabilisées}} \times \text{Nombre de rencontres théoriques}$$

Le nombre de rencontres comptabilisées correspond au nombre de rencontres comptabilisées au classement (jouée, forfait ...).

Le nombre de rencontres théoriques correspond au nombre de rencontres de la phase 1 (ex : 14 si poule de 8 équipes avec matchs Aller/Retour).

A l'issue du calcul du ratio, il n'est pas établi d'arrondi au résultat obtenu. Toutefois, l'affichage retenu est limité à deux décimales maximum (ex : pour 48,5624 l'affichage sera 48,56).

2) Classement

Le classement, pour la saison en cours d'une division pourra être arrêté dès lors qu'au minimum 50 % des rencontres de la phase 1 sont comptabilisés.

S'il y a moins de 50% de rencontres jouées, une décision administrative fédérale ou régionale sera appliquée.